

**AVENANT NUMÉRO 1
À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ D'ESSIPIT POUR LA PÉRIODE
DU 1^{er} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028**

- ENTRE :** **LE CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS D'ESSIPIT,**
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,**
représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par la ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Affaires autochtones et la ministre responsable des Relations
canadiennes et de la Francophonie canadienne, agissant respectivement par
la sous-ministre de la Sécurité publique, le secrétaire général associé aux
Affaires autochtones et le secrétaire général associé aux Relations
canadiennes (ci-après appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente, le 23 août 2018, intitulée l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente originale »);

ATTENDU QUE l'issue du processus d'attribution d'agents supplémentaires réalisé dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN) a permis à certains corps de police autochtones du Québec d'obtenir de nouveaux effectifs policiers;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente originale conformément au sous-article 6.3 de cette entente;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à octroyer une contribution supplémentaire relative à l'ajout d'un policier pour la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE le Canada fournit sa part de la contribution financière prévue dans la présente entente, conformément au PSPPN, et dans le respect des politiques et des modalités qui y sont rattachées;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante de la présente entente.
2. Toutes les modalités de l'Entente originale demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

2.1.2 Le corps de police est constitué, pour les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020, d'un effectif minimum de trois (3) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police et, à compter de l'exercice financier 2020-2021 et pour les suivants à la présente entente, d'un effectif minimum de quatre (4) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police.

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.1 b) selon le budget figurant à l'Annexe A (Budget du corps de police) de la présente entente, à :

343 742 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
353 195 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
480 639 \$ pour l'exercice financier 2020-2021;
493 857 \$ pour l'exercice financier 2021-2022;
507 439 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
521 393 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
535 731 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
550 464 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;
565 602 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;
581 156 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

totalisant 4 933 218 \$ pour l'ensemble de l'entente.

5. Le paragraphe 4.2.2 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies, pour chaque exercice financier, selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

Pour chaque exercice financier, les contributions respectives du Canada et du Québec sont :

a) Pour l'exercice financier 2018-2019 :

178 746 \$ pour le Canada;

164 996 \$ pour le Québec.

b) Pour l'exercice financier 2019-2020 :

183 661 \$ pour le Canada;

169 534 \$ pour le Québec.

c) Pour l'exercice financier 2020-2021 :

249 933 \$ pour le Canada;

230 706 \$ pour le Québec.

d) Pour l'exercice financier 2021-2022 :

256 806 \$ pour le Canada;

237 051 \$ pour le Québec.

e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :

263 869 \$ pour le Canada;

243 570 \$ pour le Québec.

f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :

271 125 \$ pour le Canada;

250 268 \$ pour le Québec.

g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :

278 580 \$ pour le Canada;

257 151 \$ pour le Québec.

h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :

286 242 \$ pour le Canada;

264 222 \$ pour le Québec.

i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :

294 113 \$ pour le Canada;

271 489 \$ pour le Québec.

j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :

302 201 \$ pour le Canada;

278 955 \$ pour le Québec.

6. Le paragraphe 4.2.3 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.3 Le Conseil doit respecter le budget présenté à l'Annexe A (Budget du corps de police). Il peut néanmoins réaffecter des sommes entre les postes budgétaires, sans autorisation et nécessité de produire un budget amendé, lorsqu'une réaffectation est égale ou inférieure à vingt pour cent (20 %) de la contribution annuelle.

7. Le paragraphe 4.2.4 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.4 Si la réaffectation est supérieure au montant prévu au paragraphe 4.2.3 ou que la réaffectation budgétaire nécessite l'ajout d'un nouveau poste budgétaire admissible ou le retrait d'un poste budgétaire existant, le Conseil doit obtenir l'autorisation écrite du Canada et du Québec.

8. Le sous-paragraphe 4.4.1 b) de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.4.1 b) à l'existence, sur un crédit, d'un solde disponible suffisant, accordé par l'Assemblée nationale au ministre de la Sécurité publique, pour financer les services policiers autochtones au cours de l'exercice pendant lequel un versement de la contribution du Québec est susceptible d'arriver à échéance, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

9. L'Annexe A de l'Entente originale est remplacée par l'Annexe A jointe à la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,



LE CHEF

17 mars 2021
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,



LA DIRECTRICE,
DIVISION DES PROGRAMMES
DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

9 mars 2021
signé le

W0

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LA SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le 25 mars 2021
signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

Le 25 mars 2021
signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

Le 29 mars 2021
signé le

Annexe A
Budget du corps de police

Revenus pour l'exercice 2018-2019
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	178 746,00 \$
Gouvernement du Québec	164 996,00 \$
Sous Total – En espèce	343 742,00 \$
Total du financement gouvernemental	343 742,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	343 742,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2018-2019
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	1 664,00 \$	1 536,00 \$		3 200,00 \$
Coûts des installations policières	5 780,00 \$	5 335,00 \$		11 115,00 \$
Dépenses administratives	17 337,00 \$	16 003,00 \$		33 340,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	10 062,00 \$	9 288,00 \$		19 350,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	5 460,00 \$	5 040,00 \$		10 500,00 \$
Équipement policier	1 690,00 \$	1 560,00 \$		3 250,00 \$
Formation et recrutement	5 200,00 \$	4 800,00 \$		10 000,00 \$
Frais juridiques	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Honoraires professionnels	780,00 \$	720,00 \$		1 500,00 \$
Salaires et avantages sociaux	127 913,00 \$	118 074,00 \$		245 987,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	1 560,00 \$	1 440,00 \$		3 000,00 \$
Sous Total – En espèce	178 746,00 \$	164 996,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Dépenses totales :	178 746,00 \$	164 996,00 \$	0,00 \$	343 742,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2019-2020
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	183 661,00 \$
Gouvernement du Québec	169 534,00 \$
Sous Total – En espèce	353 195,00 \$
Total du financement gouvernemental	353 195,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	353 195,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2019-2020
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	1 710,00 \$	1 578,00 \$		3 288,00 \$
Coûts des installations policières	5 939,00 \$	5 482,00 \$		11 421,00 \$
Dépenses administratives	17 814,00 \$	16 443,00 \$		34 257,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	10 339,00 \$	9 543,00 \$		19 882,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	267,00 \$	247,00 \$		514,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	5 610,00 \$	5 179,00 \$		10 789,00 \$
Équipement policier	1 736,00 \$	1 603,00 \$		3 339,00 \$
Formation et recrutement	5 343,00 \$	4 932,00 \$		10 275,00 \$
Frais juridiques	534,00 \$	493,00 \$		1 027,00 \$
Honoraires professionnels	801,00 \$	740,00 \$		1 541,00 \$
Salaires et avantages sociaux	131 431,00 \$	121 321,00 \$		252 752,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	534,00 \$	493,00 \$		1 027,00 \$
Voyages en régions éloignées	1 603,00 \$	1 480,00 \$		3 083,00 \$
Sous Total – En espèce	183 661,00 \$	169 534,00 \$	0,00 \$	353 195,00 \$
Dépenses totales :	183 661,00 \$	169 534,00 \$	0,00 \$	353 195,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2020-2021
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	249 933,00 \$
Gouvernement du Québec	230 706,00 \$
Sous Total – En espèce	480 639,00 \$
Total du financement gouvernemental	480 639,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	480 639,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2020-2021
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	1 778,00 \$	1 641,00 \$		3 419,00 \$
Coûts des installations policières	6 177,00 \$	5 701,00 \$		11 878,00 \$
Dépenses administratives	18 557,00 \$	17 130,00 \$		35 687,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	17 383,00 \$	16 046,00 \$		33 429,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	278,00 \$	257,00 \$		535,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	5 834,00 \$	5 386,00 \$		11 220,00 \$
Équipement policier	1 806,00 \$	1 667,00 \$		3 473,00 \$
Formation et recrutement	7 800,00 \$	7 200,00 \$		15 000,00 \$
Frais juridiques	555,00 \$	513,00 \$		1 068,00 \$
Honoraires professionnels	834,00 \$	769,00 \$		1 603,00 \$
Salaires et avantages sociaux	186 708,00 \$	172 345,00 \$		359 053,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	555,00 \$	513,00 \$		1 068,00 \$
Voyages en régions éloignées	1 668,00 \$	1 538,00 \$		3 206,00 \$
Sous Total – En espèce	249 933,00 \$	230 706,00 \$	0,00 \$	480 639,00 \$
Dépenses totales :	249 933,00 \$	230 706,00 \$	0,00 \$	480 639,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2021-2022
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	256 806,00 \$
Gouvernement du Québec	237 051,00 \$
Sous Total – En espèce	493 857,00 \$
Total du financement gouvernemental	493 857,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	493 857,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2021-2022
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	1 849,00 \$	1 707,00 \$		3 556,00 \$
Coûts des installations policières	6 423,00 \$	5 930,00 \$		12 353,00 \$
Dépenses administratives	19 300,00 \$	17 815,00 \$		37 115,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	17 675,00 \$	16 316,00 \$		33 991,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	289,00 \$	267,00 \$		556,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 068,00 \$	5 601,00 \$		11 669,00 \$
Équipement policier	1 878,00 \$	1 733,00 \$		3 611,00 \$
Formation et recrutement	6 039,00 \$	5 574,00 \$		11 613,00 \$
Frais juridiques	578,00 \$	533,00 \$		1 111,00 \$
Honoraires professionnels	867,00 \$	800,00 \$		1 667,00 \$
Salaires et avantages sociaux	193 528,00 \$	178 641,00 \$		372 169,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	578,00 \$	533,00 \$		1 111,00 \$
Voyages en régions éloignées	1 734,00 \$	1 601,00 \$		3 335,00 \$
Sous Total – En espèce	256 806,00 \$	237 051,00 \$	0,00 \$	493 857,00 \$
Dépenses totales :	256 806,00 \$	237 051,00 \$	0,00 \$	493 857,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2022-2023
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	263 869,00 \$
Gouvernement du Québec	243 570,00 \$
Sous Total – En espèce	507 439,00 \$
Total du financement gouvernemental	507 439,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	507 439,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2022-2023
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	1 923,00 \$	1 776,00 \$		3 699,00 \$
Coûts des installations policières	6 680,00 \$	6 167,00 \$		12 847,00 \$
Dépenses administratives	20 072,00 \$	18 527,00 \$		38 599,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	17 975,00 \$	16 593,00 \$		34 568,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	301,00 \$	277,00 \$		578,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 311,00 \$	5 825,00 \$		12 136,00 \$
Équipement policier	1 953,00 \$	1 803,00 \$		3 756,00 \$
Formation et recrutement	6 281,00 \$	5 797,00 \$		12 078,00 \$
Frais juridiques	601,00 \$	554,00 \$		1 155,00 \$
Honoraires professionnels	902,00 \$	832,00 \$		1 734,00 \$
Salaires et avantages sociaux	198 466,00 \$	183 200,00 \$		381 666,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	601,00 \$	554,00 \$		1 155,00 \$
Voyages en régions éloignées	1 803,00 \$	1 665,00 \$		3 468,00 \$
Sous Total – En espèce	263 869,00 \$	243 570,00 \$	0,00 \$	507 439,00 \$
Dépenses totales :	263 869,00 \$	243 570,00 \$	0,00 \$	507 439,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2023-2024
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	271 125,00 \$
Gouvernement du Québec	250 268,00 \$
Sous Total – En espèce	521 393,00 \$
Total du financement gouvernemental	521 393,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	521 393,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2023-2024
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	2 000,00 \$	1 847,00 \$		3 847,00 \$
Coûts des installations policières	6 947,00 \$	6 414,00 \$		13 361,00 \$
Dépenses administratives	20 874,00 \$	19 269,00 \$		40 143,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	18 284,00 \$	16 877,00 \$		35 161,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	313,00 \$	288,00 \$		601,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 563,00 \$	6 059,00 \$		12 622,00 \$
Équipement policier	2 031,00 \$	1 875,00 \$		3 906,00 \$
Formation et recrutement	6 532,00 \$	6 029,00 \$		12 561,00 \$
Frais juridiques	625,00 \$	576,00 \$		1 201,00 \$
Honoraires professionnels	938,00 \$	865,00 \$		1 803,00 \$
Salaires et avantages sociaux	203 517,00 \$	187 862,00 \$		391 379,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	625,00 \$	576,00 \$		1 201,00 \$
Voyages en régions éloignées	1 876,00 \$	1 731,00 \$		3 607,00 \$
Sous Total – En espèce	271 125,00 \$	250 268,00 \$	0,00 \$	521 393,00 \$
Dépenses totales :	271 125,00 \$	250 268,00 \$	0,00 \$	521 393,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2024-2025
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	278 580,00 \$
Gouvernement du Québec	257 151,00 \$
Sous Total – En espèce	535 731,00 \$
Total du financement gouvernemental	535 731,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	535 731,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2024-2025
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	2 080,00 \$	1 920,00 \$		4 000,00 \$
Coûts des installations policières	7 225,00 \$	6 670,00 \$		13 895,00 \$
Dépenses administratives	21 710,00 \$	20 039,00 \$		41 749,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	18 600,00 \$	17 170,00 \$		35 770,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	325,00 \$	300,00 \$		625,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 826,00 \$	6 300,00 \$		13 126,00 \$
Équipement policier	2 112,00 \$	1 950,00 \$		4 062,00 \$
Formation et recrutement	6 793,00 \$	6 271,00 \$		13 064,00 \$
Frais juridiques	650,00 \$	600,00 \$		1 250,00 \$
Honoraires professionnels	975,00 \$	900,00 \$		1 875,00 \$
Salaires et avantages sociaux	208 683,00 \$	192 631,00 \$		401 314,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	650,00 \$	600,00 \$		1 250,00 \$
Voyages en régions éloignées	1 951,00 \$	1 800,00 \$		3 751,00 \$
Sous Total – En espèce	278 580,00 \$	257 151,00 \$	0,00 \$	535 731,00 \$
Dépenses totales :	278 580,00 \$	257 151,00 \$	0,00 \$	535 731,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	286 242,00 \$
Gouvernement du Québec	264 222,00 \$
Sous Total – En espèce	550 464,00 \$
Total du financement gouvernemental	550 464,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	550 464,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	2 163,00 \$	1 997,00 \$		4 160,00 \$
Coûts des installations policières	7 515,00 \$	6 936,00 \$		14 451,00 \$
Dépenses administratives	22 578,00 \$	20 841,00 \$		43 419,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	18 926,00 \$	17 470,00 \$		36 396,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	338,00 \$	312,00 \$		650,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 099,00 \$	6 553,00 \$		13 652,00 \$
Équipement policier	2 197,00 \$	2 028,00 \$		4 225,00 \$
Formation et recrutement	7 065,00 \$	6 521,00 \$		13 586,00 \$
Frais juridiques	676,00 \$	624,00 \$		1 300,00 \$
Honoraires professionnels	1 014,00 \$	936,00 \$		1 950,00 \$
Salaires et avantages sociaux	213 967,00 \$	197 508,00 \$		411 475,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	675,00 \$	624,00 \$		1 299,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 029,00 \$	1 872,00 \$		3 901,00 \$
Sous Total – En espèce	286 242,00 \$	264 222,00 \$	0,00 \$	550 464,00 \$
Dépenses totales :	286 242,00 \$	264 222,00 \$	0,00 \$	550 464,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2026-2027
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	294 113,00 \$
Gouvernement du Québec	271 489,00 \$
Sous Total – En espèce	565 602,00 \$
Total du financement gouvernemental	565 602,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	565 602,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2026-2027
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	2 250,00 \$	2 077,00 \$		4 327,00 \$
Coûts des installations policières	7 815,00 \$	7 214,00 \$		15 029,00 \$
Dépenses administratives	23 481,00 \$	21 675,00 \$		45 156,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	19 261,00 \$	17 779,00 \$		37 040,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	351,00 \$	325,00 \$		676,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 383,00 \$	6 815,00 \$		14 198,00 \$
Équipement policier	2 285,00 \$	2 109,00 \$		4 394,00 \$
Formation et recrutement	7 348,00 \$	6 782,00 \$		14 130,00 \$
Frais juridiques	702,00 \$	649,00 \$		1 351,00 \$
Honoraires professionnels	1 055,00 \$	973,00 \$		2 028,00 \$
Salaires et avantages sociaux	219 370,00 \$	202 495,00 \$		421 865,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	702,00 \$	649,00 \$		1 351,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 110,00 \$	1 947,00 \$		4 057,00 \$
Sous Total – En espèce	294 113,00 \$	271 489,00 \$	0,00 \$	565 602,00 \$
Dépenses totales :	294 113,00 \$	271 489,00 \$	0,00 \$	565 602,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2027-2028
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	302 201,00 \$
Gouvernement du Québec	278 955,00 \$
Sous Total – En espèce	581 156,00 \$
Total du financement gouvernemental	581 156,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	581 156,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2027-2028
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	2 340,00 \$	2 160,00 \$		4 500,00 \$
Coûts des installations policières	8 128,00 \$	7 502,00 \$		15 630,00 \$
Dépenses administratives	24 420,00 \$	22 542,00 \$		46 962,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	19 604,00 \$	18 097,00 \$		37 701,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	366,00 \$	337,00 \$		703,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 678,00 \$	7 087,00 \$		14 765,00 \$
Équipement policier	2 376,00 \$	2 194,00 \$		4 570,00 \$
Formation et recrutement	7 641,00 \$	7 054,00 \$		14 695,00 \$
Frais juridiques	731,00 \$	675,00 \$		1 406,00 \$
Honoraires professionnels	1 097,00 \$	1 012,00 \$		2 109,00 \$
Salaires et avantages sociaux	224 895,00 \$	207 595,00 \$		432 490,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	731,00 \$	675,00 \$		1 406,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 194,00 \$	2 025,00 \$		4 219,00 \$
Sous Total – En espèce	302 201,00 \$	278 955,00 \$	0,00 \$	581 156,00 \$
Dépenses totales :	302 201,00 \$	278 955,00 \$	0,00 \$	581 156,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

